

RÈGLEMENT 2022

Le règlement de l'épreuve est susceptible d'évoluer d'ici les prochaines semaines, compte tenu de la situation sanitaire sur le territoire.

1. ORGANISATION

Le **BelforTrail** est une épreuve organisée par l'association sportive **Territoire Sport Nature** (TSN), association déclarée en Préfecture et affiliée à l'*Union Française des Œuvres Laïques et de l'Éducation Physique (UFOLEP)*. Elle se déroule le dimanche 23 octobre 2022.

2. ÉPREUVES

Le **BelforTrail**, le **GiroTrail** et la **Savoureuse** sont des épreuves de course à pied se déroulant en moyenne montagne et empruntant des sentiers en majorité balisés.

- **BelforTrail** : épreuve en semi-autonomie d'environ 58 km pour 3100 mètres de dénivelé positif et 3100 mètres de dénivelé négatif, au départ de Giromagny. Départ à 7h00. Cette épreuve fait partie du Trail Tour National longue distance.
- **GiroTrail** : épreuve en semi-autonomie d'environ 26 km pour 1 200 mètres de dénivelé positif et 1 200 mètres de dénivelé négatif, au départ de Giromagny. Départ à 9h00.
- **Savoureuse** : épreuve en semi autonomie d'environ 11,5 km pour 550 mètres de dénivelé positif et 550 mètres de dénivelé négatif, au départ de Giromagny. Départ à 9h30.

Pour les trois courses, l'arrivée sera jugée au gymnase du collège de Giromagny.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial en fonction des contraintes environnementales, météorologiques, sécuritaires et sanitaires voire d'annuler l'épreuve (cf annulation de course).

3. CATÉGORIES D'ÂGE

Ces courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, homme et femme :

- à partir de 20 ans (catégorie espoir) pour l'épreuve du GiroTrail ;
- à partir de 20 ans (catégorie espoir) pour l'épreuve du BelforTrail ;
- à partir de 18 ans (catégorie junior) pour l'épreuve de la Savoureuse.

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION ET CERTIFICAT MÉDICAL

La présentation d'une licence sportive ou d'un certificat médical est une condition obligatoire pour participer à cette manifestation sportive.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;

ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

En l'absence de licence ou de certificat médical, le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ.

▪ **Tarifs d'inscription (dans la limite des places disponibles) :**

	Jusqu'au 28/08/2022	Du 29/08/2022 au 25/9/2022	Du 26/09/2022 au 20/10/2021 uniquement sur internet
GiroTrail 25 km	18 €	21 €	26 €
BelforTrail 56 km	29 €	34 €	39 €
Savoureuse 12 km	14 €		

▪ **Clôture des inscriptions** : 20 Octobre 2022 (dans la limite des places disponibles).

Afin de garantir un accueil de qualité aux coureurs, le comité d'organisation a décidé de limiter le nombre de participants sur l'ensemble des épreuves à 1700 de la manière suivante : 900 dossards pour le Girotrail, 600 dossards pour le Belfortrail et 400 dossards pour la Savoureuse (200 hommes et 200 femmes).

▪ **Modalités d'inscription** :

Les inscriptions se font :

- soit par internet sur le site www.territoire-sport-nature.com jusqu'au **20/10/2022**.
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription sur le site officiel de l'épreuve www.territoire-sport-nature.com et en le retournant, accompagné du règlement et du certificat médical (ou licence sportive), par courrier postal, à l'adresse de l'organisation : **Territoire Sport Nature** | Base Nautique des Forges | Rue Auguste Bussière | 90000 Belfort jusqu'au **25/09/2022**.

5. ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute demande d'annulation d'inscription doit être adressée avant la date des épreuves à **Territoire Sport Nature**, par courrier postal ou électronique, et doit être obligatoirement accompagnée d'un certificat médical d'incapacité à participer à l'épreuve.

80% des droits d'inscription seront remboursés par virement bancaire par l'organisation, sous réserve de la fourniture des pièces justificatives et d'un RIB.

6. ANNULATION DE COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, de l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

7. RETRAIT DES DOSSARDS

Samedi 22 octobre 2022 :

- de 14h00 à 18h00, pour le **BelforTrail**, le **GiroTrail** et la **Savoureuse** ; lieu communiqué ultérieurement.

Dimanche 23 Octobre 2022 :

- de 5h45 à 6h45, pour le BelforTrail, lieu communiqué ultérieurement.

- de 7h15 à 8h45, pour le GiroTrail, lieu communiqué ultérieurement.
- de 8h15 à 9h15, pour la Savoureuse, lieu communiqué ultérieurement.

Le dossard doit être fixé sur la poitrine et rester visible tout au long de la course. Il doit apparaître en intégralité sous peine de disqualification. En fonction de l'épreuve, les dossards seront différenciés.

ATTENTION : pour le retrait des dossards, l'organisateur vous demandera une pièce d'identité. Merci également de prévoir vos propres épingles pour accrocher vos dossards.

8. ÉQUIPEMENT

▪ Équipement obligatoire pour le BelforTrail :

- Une réserve d'eau ;
- Un gobelet ;
- Une réserve alimentaire ;
- Une couverture de survie ;
- Un sifflet ;
- Un téléphone mobile ;
- Une lampe frontale.

L'équipement obligatoire devra accompagner le concurrent sur l'ensemble de l'épreuve.

Des contrôles seront effectués au moment du départ et en différents points du parcours par l'organisation. Tout concurrent n'ayant pas sur lui l'ensemble du matériel obligatoire sera disqualifié.

Il est vivement conseillé aux participants d'adapter leurs équipements aux conditions météorologiques.

▪ Équipement obligatoire pour le GiroTrail et la Savoureuse :

- Un gobelet.

Une réserve d'eau est fortement conseillée.

Les bâtons sont autorisés sur les trois distances à condition d'être portés tout au long de la course.

9. BALISAGE

Le balisage se fera à l'aide de rubalise de couleur positionnée en hauteur, d'un marquage au sol temporaire (peinture biodégradable) et de pancartes.

10. SÉCURITÉ ET SECOURS

Il est rappelé que les participants sont les premiers garants de leur propre sécurité. Ils doivent, de ce fait, respecter les consignes de l'organisateur et ne pas oublier qu'ils évoluent dans un milieu naturel parfois hostile.

Compte tenu de la spécificité du parcours du **BelforTrail**, du **GiroTrail** et de la **Savoireuse**, les moyens de secours seront fixes et mobiles.

Des signaleurs et des secouristes seront placés tout au long des tracés en fonction des secteurs traversés, de la dangerosité des lieux, de l'accessibilité des secours et de la couverture radio.

Les secours et signaleurs sont en liaison permanente avec le PC sécurité via la radio et/ou la téléphonie.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ses règles.

11. RAVITAILLEMENTS

Le **BelforTrail**, le **GiroTrail** et la **Savoireuse** sont des épreuves en autosuffisance partielle.

Sur l'épreuve du 58 km, 4 ravitaillements (solides et liquides) sont proposés sur l'ensemble du parcours :

- Chaumière (km 17)
- Refuge de l'Isenbach (km 31)

- Chalet du Schlumpf (km 44)
- Arrivée à Giromagny (km 58)

Sur l'épreuve du 26 km, 2 ravitaillements (solides et liquides) sont proposés : un à la Chaumière (km 15,5) et un à l'arrivée à Giromagny (km 26).

Sur l'épreuve du 11,5 km, seul un ravitaillement sera proposé à l'arrivée (Giromagny).

Aucun gobelet ne sera fourni sur les points de ravitaillement.

12. TEMPS DE COURSE, BARRIÈRES HORAIRES ET CONTRÔLES

- **Girotrail** : 2h pour le premier, 6h pour le dernier.
- **Belfortrail** : 5h30 pour le premier, 11h pour le dernier.
- **Savoureuse** : 50' pour le premier, 2h30 pour le dernier.

Des contrôles seront effectués tout au long du parcours. Le dossard devra être entièrement visible sur l'ensemble de la course.

Les contrôleurs, placés sur le parcours, sont également habilités à contrôler le matériel obligatoire. Tout coureur n'étant pas en possession de son matériel obligatoire lors du contrôle sera disqualifié.

Tout coureur ne parvenant pas aux postes de contrôles dans les temps fixés par l'organisation sera considéré comme hors délais.

- **Barrières horaires du BelforTrail :**
 - Chaumière / Km 17 / Ravitaillement 1 : **10h30**
 - Refuge de l'Isenbach / Km 31 / Ravitaillement 2 : **13h00**
 - Chalet du Schlumpf / Km 44 : **15h30**
- **Dernière arrivée prévue vers 18h00 (11h de course)**
- **Pas de barrières horaires pour les concurrents du GiroTrail et de la Savoureuse**

13. ABANDONS

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du ravitaillement ou le signaleur le plus proche auquel il restituera son dossard et sa puce.

Pour des raisons évidentes de sécurité, tout abandon devra impérativement être signalé à l'organisation.

14. RÉCLAMATIONS

Elles doivent être adressées à l'organisation le jour même de l'épreuve.

15. PRIX ET RÉCOMPENSES

Dotation en lots, trophées et produits régionaux. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs. La répartition des dotations est à la libre appréciation de l'organisateur.

La remise des prix aura lieu à Giromagny. La présence des participants est obligatoire.

En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisateur.

16. ASSURANCE

Conformément à l'article L.331-9 du *Code du Sport*, l'organisateur est couvert par une assurance en responsabilité civile pour la durée de l'événement. Ce contrat d'assurance couvre les membres de l'organisation, les préposés et les bénévoles intervenant sur la manifestation sportive.

Chaque participant devra avoir souscrit une assurance en responsabilité civile individuelle accident.

17. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Tout coureur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Le refus de se soumettre au contrôle antidopage entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif est signalé à la fédération d'appartenance du coureur, à laquelle il appartient de prendre les sanctions qui s'imposent.

18. JURY D'ÉPREUVE

Le jury officiel de l'épreuve est composé du directeur de course, du responsable sécurité/parcours et du responsable des secours.

Le pouvoir de décision du jury d'épreuve est sans appel.

Il pourra être amené à prendre des décisions concernant l'adaptation ou l'annulation de l'épreuve en fonction des contraintes météorologiques et sécuritaires.

19. OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

L'accompagnement en course est interdit. Une assistance individuelle est autorisée sur les zones de ravitaillements officiels. Il est interdit de courir avec un chien.

▪ **Respect de l'environnement**

Les épreuves sont organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe entraînera la disqualification du coureur : jet volontaire de déchets hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors des sentiers balisés...

En décidant de s'inscrire aux épreuves du **BelforTrail**, les concurrents prennent l'engagement de respecter la Charte éthique mise en place par l'organisation.

▪ **Respect des bénévoles**

Tout coureur se doit de respecter, sous peine de disqualification, bénévoles et membres de l'organisation.

▪ **Respect du protocole sanitaire COVID-19**

Cf voir le règlement – Protocole sanitaire 2022 de l'épreuve.

▪ **Assistance aux autres concurrents**

Les concurrents doivent porter assistance à toute personne en danger. En cas de détresse, alertez ou faites alerter le PC course. Un numéro de téléphone vous sera communiqué ultérieurement.

20. DROIT A L'IMAGE

Par son engagement, tout coureur autorise **Territoire Sport Nature** à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

21. DROITS INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

22. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Toute inscription entraîne l'acceptation sans réserve du règlement de l'épreuve.